



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 21 septembre 2007*

Réunion du comité syndical du 21 septembre 2007

Le comité syndical du 21 septembre 2007 s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abbeville, sous la présidence de Monsieur Jérôme BIGNON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jérôme BIGNON
- M. Philippe ARCILLON
- Monsieur Yves BUTEL
- Monsieur Dominique CAMUS
- Monsieur Hubert HENNO
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Emmanuel MAQUET

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves CAUCHOIS
- Monsieur Pierre-Yves FAUQUET
- Madame Yvonne PERRUCHOT
- Madame Roselyne BOURGUELLE
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Thierry HUET
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Madame Brigitte HEDOUIN
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Maurice CAILLEUX

Membres suppléants :

Représentant du Département de la Somme

- Monsieur Gilbert TEMMERMAN

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Pierre BOULARD
- Monsieur Marc VOLANT

ABSENTS EXCUSES :

Membres Titulaires :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe BEAUVISAGE
- Monsieur Pierre MARTIN
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

Représentant des Communes

- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Marcel LEJEUNE
- Monsieur Jean-Claude VANNICATTE
- Monsieur Guy DELAHAYE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur André JEANSON

Participaient également à cette réunion :

- Madame Cécile TREDANIEL
- Madame Elise DELANSSAYS
- Madame Michelle PAULY
- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Pascale SINGLE
- Monsieur Matthieu DELABIE

RELEVÉ DE DECISIONS

1 - Achat d'un véhicule du service Milieux Naturels

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder au rachat de ce véhicule pour un montant total TTC de 4 500 €.

2 - Etude de maîtrise d'œuvre portant sur la réestuarisation du cours du Dien

2/1 - Complément de mission – Avenant n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant et autorise le Président à le signer.

2/2 - Création d'un comité de suivi scientifique et indemnité de son Président

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le choix du président du comité de suivi scientifique. Une indemnité de déplacement (titre de transport SNCF PARIS – ABBEVILLE) lui sera attribuée pour chacune de ses interventions à compter de la première réunion du comité de pilotage élargi en date du 5 juillet dernier.

3 - Concertation et médiation dans les sports de nature – Interventions de Messieurs TRIPLET et DESANLIS

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention qui fixe les modalités du partenariat mis en place entre nos deux organismes.

4 - Convention de partenariat avec EUROSITE

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention avec EUROSITE.

5 - Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Pour mener à bien cette procédure et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une convention de mise en œuvre avec les services de la Préfecture ainsi qu'à lancer une consultation pour l'acquisition d'un dispositif de télétransmission conforme au cahier des charges du Ministère de l'Intérieur.

PLAN VELO FRANCO BRITANNIQUE

6 - Acquisition des terrains de Monsieur LEJOYEUX, sis commune de Cayeux-sur-Mer

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec Monsieur LEJOYEUX ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

7 - Phase 3 – Dossier de consultation des entreprises

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le dossier de consultation et entérine la procédure de consultation en appel d'offres ouvert définie aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

COMMUNE DE CAYEUX-SUR-MER

8 - Cayeux-sur-Mer / Le Hourdel - Convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section A n° 1114, sise commune de Cayeux-sur-Mer

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention correspondante.

COMMUNE DE LE CROTOY

9 - Le Crotoy / Saint-Firmin – Réorganisation de l'accès principal à la Réserve Naturelle de la Baie de Somme – Validation du programme modifié de l'opération

Au vu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité de valider le programme modifié de l'opération.

10 - Centre conchylicole – Maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la modification du plan de financement selon le coût prévisionnel des études de maîtrise d'œuvre :

FEDER	53 150 €
Région Picardie	26 575 €
Syndicat Mixte (dotation investissement Conseil Général)	26 575 €

COMMUNE DE QUEND

11 - Proposition d'achat de la propriété sise 51-53 Route de la Plage – Propriété VIGNOLLE

Rapport annulé.

12 - Entrée de ville de Quend - Aménagement des espaces publics et cession de charge foncières au groupe Pierre et Vacances

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de transmettre pour avis l'état d'avancement de ce dossier à Monsieur le Préfet.

COMMUNE D'AULT - LE SITE DU MOULINET : LA NECESSITE D'UN AMENAGEMENT DURABLE

13 - Diagnostic archéologique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, ainsi que l'autorisation d'accès à la propriété et toutes les pièces s'y rattachant.

CONFORTEMENT DES ZONES URBANISEES DU VIMEU

14 - Marché de fourniture de galets terrestres

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché avec la société STPA ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

15 - Phase préalable aux travaux – Reconstitution du cordon

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de lancer la phase préalable aux travaux de confortement des zones urbanisées du Vimeu, adopte les plans de financement présentés et autorise son Président à consulter les partenaires et prend connaissance du rapport juridique pour le montage de l'opération globale.

SYNDICAT MIXTE / DESTINATION BAIE DE SOMME

16 - Détermination de l'indemnité de conseil à attribuer à Monsieur le Receveur Percepteur

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le versement de l'indemnité de conseil à attribuer à Monsieur le Receveur Percepteur.

17 - Fête du Mouton - Transhumance au Crotoy

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention ainsi qu'à procéder aux mandatements correspondant aux 10 % du chiffre d'affaires de la boutique et au coût de l'impression des affiches.

18 - Marchés publics portant sur la fourniture et livraison de produits alimentaires frais, surgelés et de boissons.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer les consultations portant sur la fourniture et la livraison de produits alimentaires frais, surgelés et de boissons.

DESTINATION BAIE DE SOMME

19 - Amortissements des biens : reprises des subventions

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à effectuer la reprise de subvention sur la durée des biens amortis.

20 - Gestion du personnel

20/1 – Jardins de Valloires - Contrat à durée indéterminée d'un animateur jardinier

Afin de pérenniser cet emploi, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée à compter d'octobre 2007.

20/2 – Jardins de Valloires - Avenant au contrat de travail d'un jardinier

Le salarié donnant toute satisfaction et afin d'harmoniser les salaires au sein d'une même équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail à compter du 01 octobre 2007.

20/3 – Parc du Marquenterre - Contrat à durée indéterminée d'un agent polyvalent d'entretien et de nettoyage

Ce contrat arrive à échéance le 26 décembre 2007. L'agent ayant donné toute satisfaction et afin de maintenir l'effectif du service, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée à compter du 01 décembre 2007.

20/4 – Parc du Marquenterre - Contrat à durée indéterminée d'un responsable relations clientèle et commercialisation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée à compter du 01 janvier 2008.

20/5 – Parc du Marquenterre – Contrat d'apprentissage

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat d'apprentissage à compter du 01 octobre 2007 pour une durée de deux ans.

20/6 – Golf de Belle Dune – Contrat de professionnalisation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser son Président ou son Directeur à signer ce contrat de professionnalisation.

21 - Carrières du Crotoy – Etude des potentialités halieutiques du site en vue de la création d'un produit pêche de loisirs

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de bien vouloir autoriser son Président ou son Directeur à signer ce contrat de professionnalisation.

22 - Route du poisson 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la participation du syndicat mixte, à l'édition 2008.

23 - Décision modificative n° 2 du budget primitif 2007

Afin de permettre à Destination Baie de Somme de réaliser des études complémentaires et de réajuster certains comptes et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'inscription des crédits correspondants, par décision modificative n° 2 au budget primitif 2007 et autorise le Président à passer les écritures comptables nécessaires.

Section de fonctionnement dépenses :

Article 022 : Dépenses imprévues : - 5 000.00 €

Article 673 : Titres annulés (exercice antérieur) : + 5 000.00 €

TOTAL : 0.00 €

Section d'investissement dépenses :

Article 020 : Dépenses imprévues investissement :	- 32 359.00 €
Article 2031 : Etude	
Opération 702 : Etude Chauffage Cap Hornu	+ 7 865.00 €
Article 2031 : Etude	
Opération 703 : Etude Produit pêche+ 50 000.00 €	
TOTAL :	25 506.00 €
Section d'investissement recettes :	
Article 1313 : Subvention Département :	
Etude Cap Hornu : 1 573.00 € / Etude Pdt Pêche : 20 000.00 €)	+ 21 573.00 €
Article 1318 : Subvention Autres (ADEME)	
Opération 702 : Etude Chauffage Cap Hornu	+ 3 933.00 €
TOTAL :	25 506.00

HOTEL RESTAURANT DU CAP HORN

24 - Evolution de l'Hôtel Restaurant du Cap Hornu – Transformation des gîtes et collectifs en 25 chambres d'hôtel – Modification du plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le nouveau plan de financement comme suit :

FEDER	200 000 €
Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme (dont Dotation investissement Conseil Général : 200 000 €)	1 161 000 €

GOLF DE BELLE DUNE

25 - Location du Club House pour soirées privées

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le tarif de location, à compter du 1^{er} octobre 2007.

26 - Frais d'inscription auprès de la Fédération Française de Golf

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à procéder au paiement des frais d'inscription au profit de la Fédération Française de Golf à hauteur de 180 €.

RAPPORTS D'INFORMATION

- Recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- Destination Baie de Somme – Gestion du personnel – Jardins de Valloires et Parc du Marquenterre
- Tableau des marchés pour les mois d'août et septembre 2007